

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202502/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et
d'affichage : 29/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
M L'HELGUEN Patrick qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence

Mme HUBERT est élue secrétaire de séance.

AIDE À L'INSTALLATION AU DR POTRA

Le département de la Sarthe souffre d'un déficit en termes d'installation des chirurgiens-dentistes. Au 11 décembre 2024, le département compte 39,85 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants contre 71,03 au niveau national (<https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/cartographie/>)

Depuis le 1^{er} novembre 2024, le nouveau zonage pour les chirurgiens-dentistes validé par l'ARS des Pays de la Loire a classé la commune de Saint-Georges-Du-Bois en zone très sous-dotée, niveau le plus bas du classement.

Ce classement est défini par rapport à la densité des praticiens du secteur pondérée en fonction de l'offre de soins et du recours aux soins dentaires. Les secteurs sont ensuite classés selon cinq niveaux de zones dites "très sous-dotées" à "zones sur-dotées".

Afin de compenser cette disparité, il est proposé que la commune de Saint-Georges-Du-Bois apporte son soutien à hauteur de 7500 € pour l'aide à l'installation du Dr POTRA, chirurgien-dentiste nouvellement installé sur la commune.

Cette aide prendra la forme d'un financement versé aux conditions établies dans le contrat de soutien financier à l'installation des chirurgiens-dentistes joint à cette délibération. Le contrat sera signé entre les différentes parties.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le soutien au Dr POTRA, et autorise le maire à signer tout document nécessaire sa mise en œuvre.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 05/02/2025